

Département du Morbihan  
Commune de PLOUHINEC

Lotissement du Pont sur la Ria  
9 lots

Permis d'Aménager n°PA05616924N0001 (accordé le 16.07.2024)  
Permis Modificatif 1 n°PA05616924N0001M01 (accordé le 10.01.2025)

PLAN DE VENTE PROVISOIRE

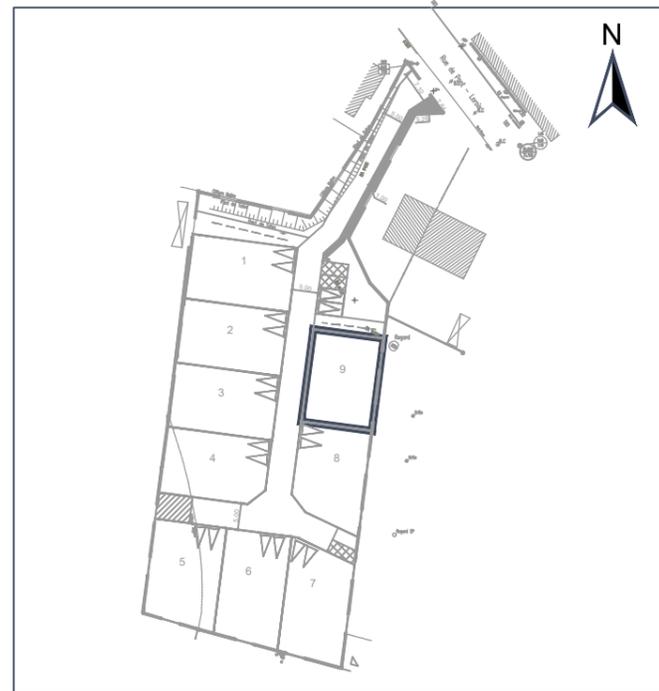
Article L115-4 du Code de l'Urbanisme:

"Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage.

Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat..."

- Les constructeurs, architectes et dépositaires de permis de construire devront s'assurer au préalable de l'existence et de la position des réseaux sur le terrain, ou en demandant les plans de recollement au maître d'ouvrage.
- Il est obligatoire pour chaque acquéreur de faire implanter sa construction principale par un Géomètre-Expert et faire vérifier le bornage de son lot à ses frais.

Plan de situation (sans échelle)



LOT N° : 9

Superficie provisoire : 237 m<sup>2</sup>  
(en attente du bornage)

Réf. Cadastre : Section ZP n°102p

Surface de plancher : 200 m<sup>2</sup>

Signature du Géomètre-Expert + cachet :

Ordre des Géomètres-Experts  
SEARLINICOLAS Associés  
Géomètres-Experts - Urbaniste diplômé  
AGENCE DE LORIENT  
13 rue du Sous-Marin Vénus - 56100 LORIENT  
Tél : 02 97 21 01 03  
Email : lorient@sarlinicolas.fr  
WWW.NICOLAS-ASSOCIES.COM



Maître d'ouvrage



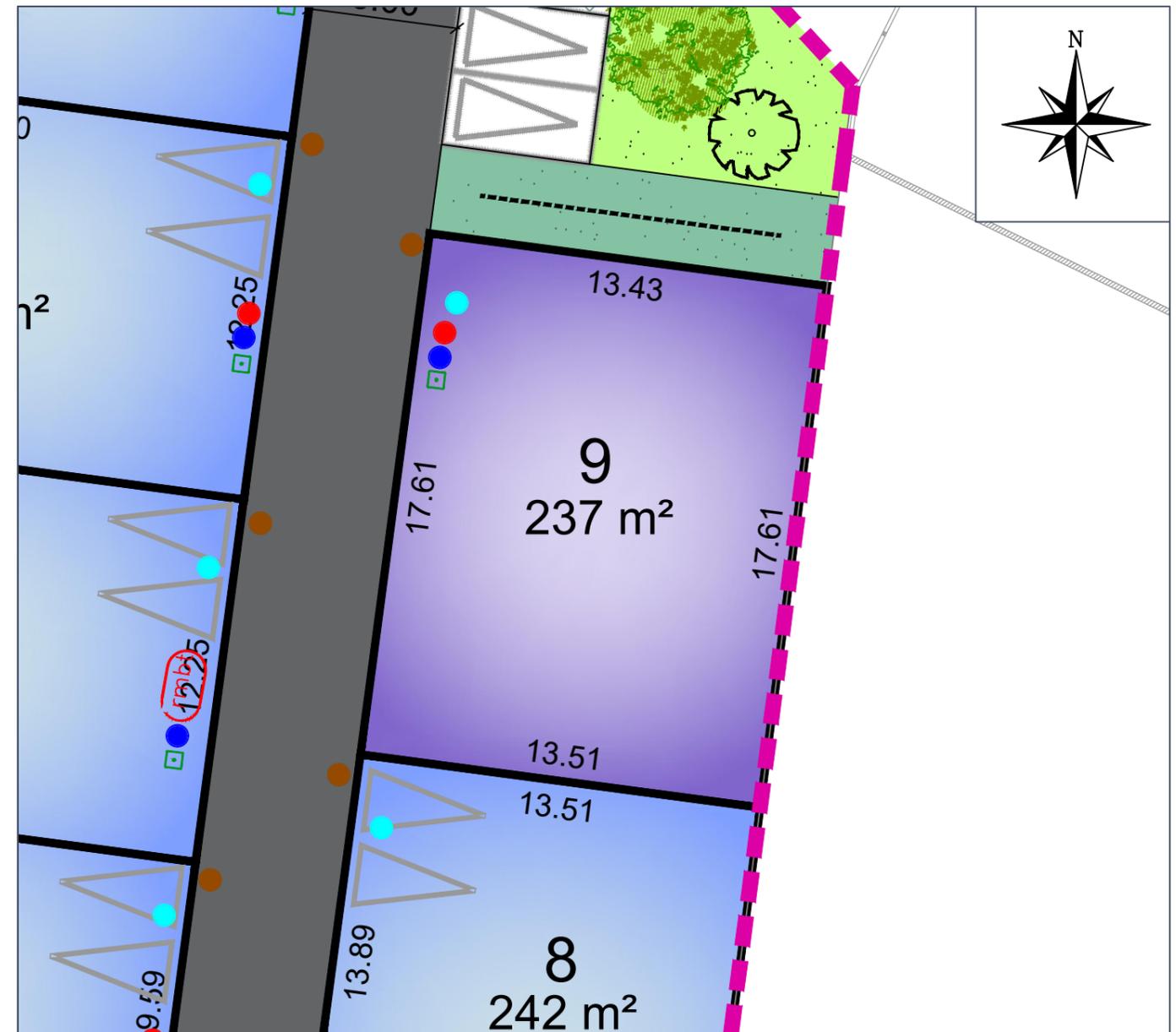
Dressé le 08.04.2025

Modifié le

Dressé par Elsa MELEDO

Systèmes RGF93 (CC48) et NGF (IGN69)

Référence : O23-241



Echelle : 1/200

Les surfaces et cotes mentionnées sur le plan ci-dessus ne seront définitives qu'après bornage.

LEGENDE

- 11.50 - 11.25 - 11.00 : COURBES DE NIVEAUX
- : PERIMETRE DU LOTISSEMENT
- Zone bleue : ZONE CONSTRUCTIBLE LOTS LIBRES
- Zone violette : ZONE CONSTRUCTIBLE LOTS DESTINES AUX LOGEMENTS SOCIAUX
- Zone grise : VOIRIE
- Zone à carreaux : STATIONNEMENT
- Zone orange : LIAISON DOUCE (en sable-ciment)
- Zone verte : ESPACE VERT
- Zone à rayures rouges : ACCES AU FUTUR SOUS-SECTEUR 2 (en empiérement)
- Zone à rayures vertes : NOUE PAYSAGERE (pour régulation des Eaux Pluviales)
- Zone à rayures grises : TALUS EXISTANT SUR ESPACE COMMUN A CONSERVER
- Arbre vert : ARBRE A PLANTER (position indicative)
- Arbuste vert : ARBUSTE (position indicative)
- Triangle blanc : ACCES IMPOSE (2 places de stationnements privées en dehors du garage)
- Triangle gris : PLACES DE STATIONNEMENT DESTINEES LOGEMENTS SOCIAUX (1 place de stationnement privée non close par logement)
- Carre rouge : AIRE DE PRESENTATION DES CONTENEURS A ORDURES MENAGERES
- Point rouge : BRANCHEMENT ELECTRIQUE
- Point bleu : BRANCHEMENT AEP
- Carre vert : BRANCHEMENT TELECOM
- Carre orange : COFFRET RMBT
- Cercle orange : BOITE DE BRANCHEMENT E.U.
- Cercle bleu : CANDELABRE
- Point cyan : BOITE DE BRANCHEMENT E.P.

LÉGENDE DES RÉSEAUX

POSITION INDICATIVE DANS L'ATTENTE DES TRAVAUX ET DES RÉCOLEMENTS